

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
du 08 février 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/72

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 08 février 2023 de Monsieur ARRIPE Jean-Philippe tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue d'un emménagement rue Garianne,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à stationner des véhicules sur la place des Armistices (*en retrait des bornes et sans gêner la circulation*) afin de procéder à un emménagement au n° 1 rue Garianne, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable le dimanche 26 février 2023 de 8h à 19h.

Article 3 :

Le pétitionnaire ou son mandataire sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 08 février 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

